
**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ PLÉNIER
DU CONSEIL DE LA VILLE DE WESTMOUNT TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE
22 mai 2018 A 16 H 30, À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :**

| | | |
|----------------------|---|---|
| Président | David Laidley | NOTE AU LECTEUR : Les commentaires et opinions et tout point de vue consensuel exprimés aux présentes sont ceux des participants, en leur capacité individuelle. De ce fait, ils ne lient pas la Ville ou son administration. La Ville et son administration ne sont liées que par les décisions que le Conseil municipal autorise dans le cadre d'une assemblée publique au moyen d'une résolution ou d'un règlement. |
| Mairesse | Christina Smith | |
| Conseillers | Anitra Bostock Marina Brzeski Philip A. Cutler Mary Gallery Kathleen Kez Conrad Peart | |
| Absents | Cynthia Lulham Jeff J. Shamie | |
| Administration | Benoit Hurtubise, Directeur général (DG) Sandra Avakian, Directrice générale adjointe (DGA) Martin St-Jean, Directeur des Services juridiques et Greffier | |
| Secrétaire de séance | Andrew Brownstein | |

ORDRE DU JOUR DU COMITÉ PLÉNIER DU CONSEIL

Adoption de l'ordre du jour du Comité plénier du Conseil tenue le 22 mai 2018

Il est convenu que l'ordre du jour de la réunion du Comité plénier du Conseil tenue le 22 mai 2018 soit adopté.

POINTS À DISCUTER ET MESURES À PRENDRE

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

La réunion est ajournée à 17 h 30, pour faire place à la séance ordinaire du Conseil. La réunion reprend à 17 h 40. M^{me} Myriam St-Denis, gestionnaire de projets – Aménagement urbain, se joint à la réunion à 17 h 40.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

PROJET DES LIEUX DE CULTE — VOLET COMMUNICATION

Selon l'analyse visant la fréquence d'utilisation et d'entretien des 13 lieux de culte situés dans la Ville, deux de ces lieux de culte doivent être réaménagés, huit d'entre eux ont peine à survivre et trois d'entre eux vont relativement bien. Des « énoncés de valeur » décrivant la valeur communautaire, architecturale et historique de chacun de ces lieux de culte ont été préparés pour sept de ces 13 lieux de culte.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

Le plan de communication proposé pour ce projet est constitué de ce qui suit :

1. Un communiqué qui sera publié dans les semaines à venir, décrivant le contexte et les prochaines étapes du projet, de même que les raisons données par la Ville pour entreprendre ce projet.
2. La création d'une section du site Web de la Ville ou de l'information détaillée sera offerte sur le projet, et qui sera disponible pour consultation à l'automne.
3. Une consultation en ligne à l'automne, qui démontrera que ces enjeux concernent toute la Ville (et même la province).
4. D'autres formes de consultation, comme des assemblées et discussions publiques.

M^{me} St-Denis présente une ébauche du communiqué proposé

- **Il est convenu** que la Ville procédera avec le plan de communication proposé et qu'elle publiera le communiqué proposé.

M^{me} St-Denis quitte la réunion à 18 h 09.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

ORDRE DU JOUR DU COMITÉ PLÉNIER DU CONSEIL (suite)

Adoption de l'ordre du jour du Comité plénier du Conseil tenue le 22 mai 2018 (suite)

Il est convenu d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour, à la rubrique Affaires nouvelles :

- Places de stationnement (conseillère Brzeski)

Confirmation du procès-verbal de la réunion du Comité plénier du Conseil tenue le 7 mai 2018

Le procès-verbal de la réunion du Comité plénier du Conseil tenue le 7 mai 2018 est adopté, avec des corrections.

POINTS À DISCUTER ET MESURES À PRENDRE (suite)

MISE À JOUR — PISCINE INTÉRIEURE

Pour faire suite au sondage effectué au cours de l'été 2017 auprès des résidents quant à l'évaluation de leur intérêt envers une piscine intérieure, et pour faire suite aux rencontres de la Ville avec les représentants du YMCA portant sur une discussion quant à un cadre général de partenariat pour la construction et l'exploitation des installations potentielles, la prochaine étape consiste, pour la Ville, à effectuer une évaluation des besoins. Plus précisément, la Ville doit déterminer si les installations proposées sont nécessaires et, si tel est le cas, les services qui seront offerts, ce qui sera fondé en partie sur une analyse de la disponibilité des piscines intérieures avoisinantes déjà en place, sur les services qui y sont offerts et sur la portée de ces services. L'évaluation devra également tenir compte du besoin d'une piscine intérieure à la lumière d'autres besoins récréatifs potentiels, comme un gymnase.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

Si l'évaluation prospective soulève un besoin assez important pour justifier une piscine intérieure, la Ville effectuera une étude de faisabilité, ce qui comprend l'évaluation des options du terrain, l'élaboration d'un plan d'affaires et la formalisation de tout partenariat nécessaire à la construction et à l'exploitation des installations. Si l'étude détermine que le projet est réalisable, une équipe d'architectes et d'ingénieurs sera retenue pour élaborer un plan approprié.

- **Il est convenu** que la Ville entreprendra un processus d'appel d'offres afin de retenir les services d'un cabinet d'experts-conseils qui effectueront une évaluation des besoins quant à une piscine intérieure potentielle.

LÉGALISATION DE LA MARIJUANA

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

RAPPORT DE L'UMQ

Dans le cadre de l'assemblée annuelle de l'UMQ, qui a eu lieu du 16 au 18 mai, le premier ministre Philippe Couillard a annoncé son plan visant le transfert de 1 % de la TVQ aux municipalités s'il est réélu. Au cours de la conférence de trois jours, les discussions ont abordé un vaste éventail de points.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

POINT PERMANENT : RAPPORT SOMMAIRE DE L'AGGLOMÉRATION

Les maires de l'AMB s'affairent à la refonte des règles régissant l'agglomération et se sont scindés en quatre comités afin d'aborder les quatre enjeux principaux pour lesquels des

changements sont nécessaires. Le comité auquel siège la mairesse s'occupe de la réforme budgétaire et a l'intention de rendre obligatoire la communication à l'avance des plans budgétaires de l'agglomération.

Les directeurs généraux de l'AMB rencontreront M. Alain Marcoux, directeur général de la Ville de Montréal, le 24 mai afin de discuter de plusieurs points, notamment du plan de la mairesse Valérie Plante pour travailler avec les membres de l'AMB sur la réforme budgétaire de l'agglomération.

AFFAIRES NOUVELLES : PLACES DE STATIONNEMENT

La Ville a conclu une entente de services avec une société d'experts-conseils qui réalisera sur le terrain un sondage visant les ressources en stationnement sur place pour les propriétés résidentielles de faible hauteur du chemin de la Côte-Saint-Antoine, ce qui fera ressortir les rues sur lesquelles la majorité des maisons sont dotées de places de stationnement. L'analyse sera terminée d'ici la fin de juin et, à ce moment-là, l'administration transmettra les résultats à la prochaine réunion des membres du Comité plénier du Conseil.

ABSENCES

Les membres du conseil sont priés de remettre leurs fiches d'absence au greffier adjoint.

La réunion est ajournée à 19 h 35.

Christina Smith
Mairesse

M^e Martin St-Jean
Directeur général des services
juridiques et greffier